

**ANNEXE 7**

**CONTRIBUTION**

**de**

**Eudes RIBLIER**

**Président du directoire de SEAFRANCE**

**« Recommandations »**

**Contribution de Monsieur Eudes RIBLIER,  
président du directoire de Seafrance**

**Conseil Supérieur de la Marine Marchande**

**Proposition de recommandations du groupe de travail**

Les principales conclusions et pistes de travail qui me paraissent aujourd'hui se dégager de nos travaux sont les suivants :

- Mettre en œuvre tous les moyens autorisés par les orientations communautaires sur les aides d'Etat au transport maritime, pour sauvegarder le noyau essentiel d'emploi constitué par les navires à passagers : il s'agit plus spécifiquement de la mise en œuvre du salaire net.
- Effectuer un travail complémentaire, d'une part, sur la validation des acquis de l'expérience et, d'autre part, sur les filières « B » de formation, de façon à se rapprocher le plus possible des seules exigences STCW et à encourager la promotion sociale. Ces deux pistes doivent permettre, si elles sont mises en œuvre rapidement, d'accompagner pleinement le développement prévu de la flotte offshore du groupe Bourbon.
- Effectuer un travail complémentaire sur la définition des conditions de délivrance des brevets et diplômes des écoles de Marine Marchande et des divers établissements d'Enseignement Technologique et Universitaires liés aux métiers portuaires et du transport international. Le but est de permettre un enseignement plus modulaire, préparant mieux aux carrières para-maritimes, élargissant la vision des élèves, tout en maintenant les possibilités de polyvalence choisie.

Enfin nos travaux doivent mentionner l'importance de la validation par Bruxelles d'un régime de GIE fiscal attractif pour le renouvellement de la flotte et donc pour l'emploi.

Parmi les pistes que nous n'avons pas réellement creusées, nous pouvons rappeler la grande plaisance.

**ANNEXE 8**

**CONTRIBUTION**

**de**

**Anne LE PAGE**

**Secrétaire générale de l'association pour l'emploi maritime  
LA TOULINE**

**« Présentation, vision de l'association sur le secteur maritime »**

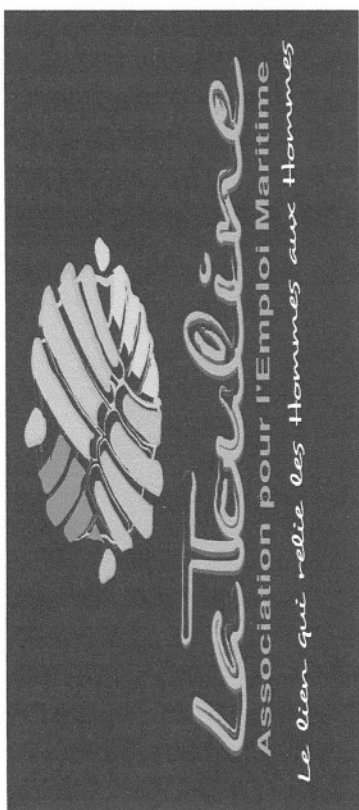


## La naissance

- le 30 octobre 1989

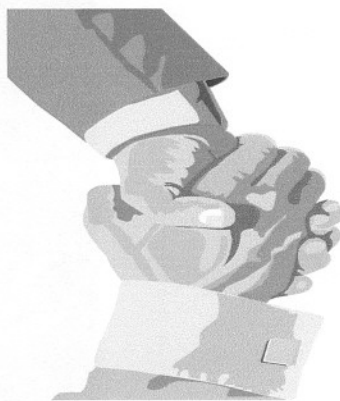
- Objet de l'Association:

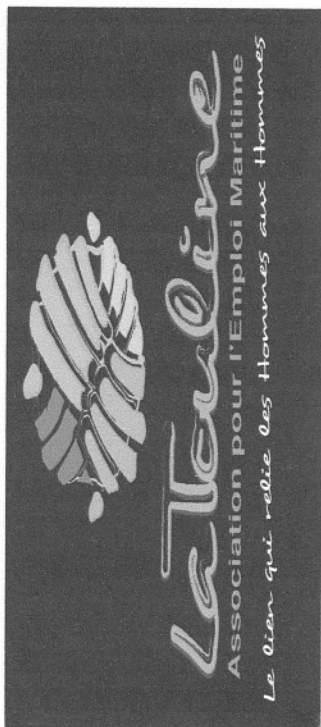
« Cette association a pour objet d'aider au placement ou reclassement dans le secteur maritime, para maritime ou autre, des marins adhérents ».



## \* Que faisons-nous ?

- Emploi
- Conseil
- Formation





## ✿ Secteurs d'intervention

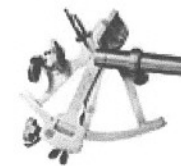
- Marine de commerce
- Pêche
- Offshore
- Plaisance / nautisme
- Para maritime





## ✿ Un réseau de partenaires

- Les affaires maritimes
- ANPE (convention de partenariat)
- Organismes d'insertion
- Organismes de formation
- Organismes sociaux (USM, SSPM...)
- Associations maritimes





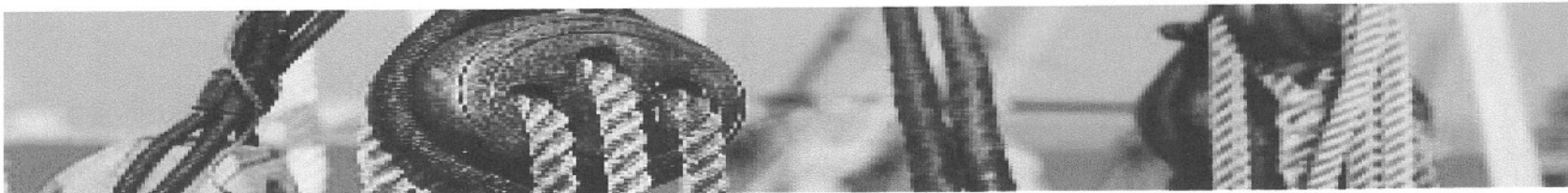
✿ Qu'avons-nous fait ?

➤ EMPLOI

(au cours des 8 dernières années)

- 5309 offres d'emploi traitées tous secteurs confondus
- 2612 placements réalisés

Coût moyen d'un placement : **580Euros**







## ✿ Nos adhérents

(4700 à ce jour)

- 40 % Officiers
- 44 % PEX\*
- 6% AD SG
- 10% Autres

## ✿ Offres / catégories

(moyenne sur les 3 dernières années)

- 45 % Officiers
- 45 % PEX\*
- 5% AD SG
- 5% Autres

**L'EMPLOI MARITIME**

**VISION DE LA TOULINE**

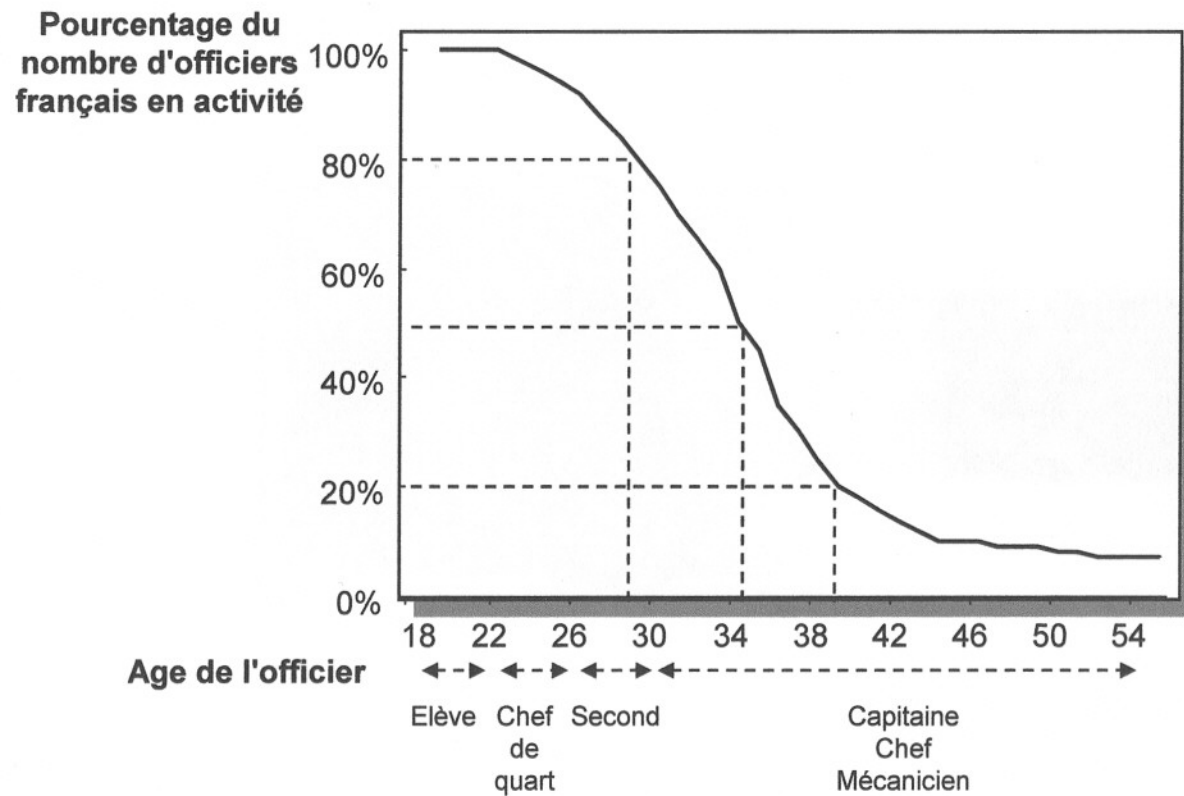


## ✿ LE PERSONNEL OFFICIER

- ✿ Difficultés pour les élèves filières niveau 2 / temps d'élève
- ✿ En fonction du type de navigation - turn over important des jeunes officiers
- ✿ Maîtrise de l'Anglais limitée
- ✿ Croissance de l'activité « Administrative » suite application ISM / ISPS

# EVOLUTION DU NOMBRE D'OFFICIERS FRANÇAIS EN COURS DE CARRIÈRE (1er niveau)

A 35 ans, la moitié des officiers en France n'est plus en activité



Source : Direction des Affaires maritimes - 2004



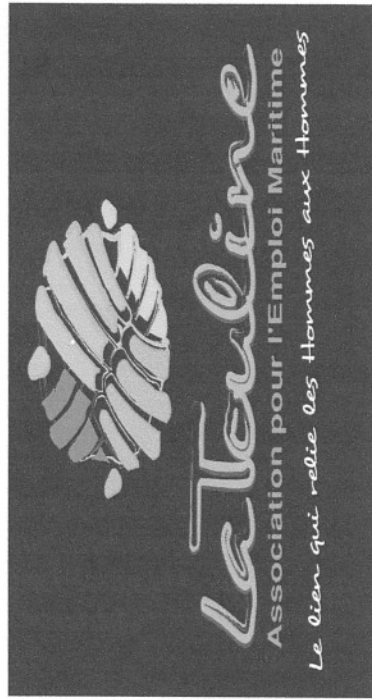
## PRINCIPALES CAUSES DE SÉDENTARISATION DES OFFICIERS FRANÇAIS

- Le choix d'une vie familiale différente
- La pression réglementaire - responsabilisation
- Une meilleure visibilité dans l'évolution de leur carrière
- La volonté de découvrir d'autres activités



## ✿ LE PERSONNEL D'EXECUTION

- ✿ Promotion sociale limitée (système de la formation)
- ✿ Personnel surdiplômé non expérimenté
- ✿ Prérrogatives non adaptées au marché de l'emploi
- ✿ Précarisation de l'emploi : travail saisonnier



## \* CONSTAT

- \* Pénurie d'officiers
- \* Augmentation de marins non expérimentés
- \* La nébuleuse des textes réglementant la profession